44ème ANNEE



Correspondant au 30 janvier 2005

# الجمهورية الجسرائرية الجمهورية المنتقاطية الشغبية

# المركب الإرسيانية

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم فرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### (TRADUCTION FRANÇAISE)

1 An   1 An   1 An   Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376   ALGER-GARE   Tél : 021.54.3506 à 09   021.65.64.63   Fax : 021.54.35.12   C.C.P. 3200-50 ALGER   TELEX : 65 180 IMPOF DZ   BADR: 060.300.0007 68/KG   ETRANGER: (Compte devises)   BADR: 060.320.0600 12	ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
Edition originale   1070,00 D.A   2675,00 D.A   2675,00 D.A   5350,00 D.A   (Frais d'expédition en sus)   Edition originale et sa traduction   1070,00 D.A   2675,00 D.A   (Frais d'expédition en sus)   021.65.64.63   Fax : 021.54.35.12   C.C.P. 3200-50 ALGER   TELEX : 65 180 IMPOF DZ   BADR: 060.300.0007 68/KG   ETRANGER: (Compte devises)		1 An	1 An	9
Edition originale et sa traduction   2140,00 D.A   5350,00 D.A   TELEX: 65 180 IMPOF DZ   BADR: 060.300.0007 68/KG   ETRANGER: (Compte devises)	Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	021.65.64.63 Fax: 021.54.35.12
	Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	<b>'</b>	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises)

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

#### SOMMAIRE

# DECRETS

ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 05-35 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.	4
Décret exécutif n° 05-36 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au Chef du Gouvernement	8
Décret exécutif n° 05-37 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	15
Décret exécutif n° 05-38 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la justice, garde des sceaux	33
Décret exécutif n° 05-39 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des finances	40
Décret exécutif n° 05-40 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines	61
Décret exécutif n° 05-41 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des ressources en eau	65
Décret exécutif n° 05-42 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du commerce	69
Décret exécutif n° 05-43 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	74
Décret exécutif n° 05-44 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des moudjahidine	78
Décret exécutif n° 05-45 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	83
Décret exécutif n° 05-46 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des transports	86
Décret exécutif n° 05-47 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'éducation nationale	90
Décret exécutif n° 05-48 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural	96
Décret exécutif n° 05-49 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des travaux publics	105
Décret exécutif n° 05-50 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	109
Décret exécutif n° 05-51 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la ministre de la culture	113

## **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif n° 05-52 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la communication	117
Décret exécutif n° 05-53 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	119
Décret exécutif n° 05-54 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	123
Décret exécutif n° 05-55 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	126
Décret exécutif n° 05-56 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports	129
Décret exécutif n° 05-57 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	134
Décret exécutif n° 05-58 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	138
Décret exécutif n° 05-59 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'industrie	143
Décret exécutif n° 05-60 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale	145
Décret exécutif n° 05-61 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	151
Décret exécutif n° 05-62 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement	157
Décret exécutif n° 05-63 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	159
Décret exécutif n° 05-64 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du tourisme	163

#### DECRETS

Décret présidentiel n° 05-34 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards neuf cent quatre vingt seize millions neuf cent sept mille dinars (3.996.907.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

#### Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): ...... 3.702.108.000 DA.

#### **Section II:**

Secrétariat général du Gouvernement: 240.916.000 DA.

#### **Section III:**

Haut commissariat à l'amazighité : ..... 53.883.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le Secrétaire général de la Présidence,
- le Secrétaire général du Gouvernement,
- le Haut commissaire à l'amazighité.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 05-35 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards huit cent quatre vingt douze millions sept cent dix mille dinars (15.892.710.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	230.670.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	189.347.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	20,101,1000
	accessoires de salaires	15.472.000
	Total de la 1ère partie	435.489.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	247.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
32 02	Total de la 2ème partie	3.247.000
	3ème Partie	3.247.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	14.764.000
33-01	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-02	Administration centrale — Sécurité sociale	102.704.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.633.000
00 0.	Total de la 3ème partie	128.161.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	240.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	16.068.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	196.652.000
34-05	Administration centrale — Habillement	650.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	483.200.000

N <sup>os</sup> DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	28.875.000
	Total de la 5ème partie	28.875.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	38.000.000
	Total de la 6ème partie	38.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	4.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.822.000
37-08	Administration centrale — Dépenses d'organisation du sommet de la Ligue arabe	260.000.000
	Total de la 7ème partie	267.822.000
	Total du titre III	1.384.794.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	1.423.000.000
42-03	Coopération internationale	500.000.000
42-04	Action maghrébine	11.000.000
	Total de la 2ème partie	1.934.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités	
	de stage — Frais de formation à l'étranger	1.740.243.000
	Total de la 3ème partie	1.740.243.000
	Total du titre IV	3.674.243.000
	Total de la sous-section I	5.059.037.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	2.588.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	4.389.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	33.000.000
	Total de la 1ère partie	7.010.000.000

33-12 Serv 33-13 Serv 34-11 Serv 34-12 Serv 34-13 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	3ème Partie  **Personnel — Charges sociales**  **Prices à l'étranger — Prestations à caractère familial	22.701.000 250.000 482.000.000 504.951.000 476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
33-12 Serv 33-13 Serv 34-11 Serv 34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	rices à l'étranger — Prestations à caractère familial	250.000 482.000.000 504.951.000 476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
33-12 Serv 33-13 Serv 34-11 Serv 34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	rices à l'étranger — Prestations facultatives	250.000 482.000.000 504.951.000 476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
33-12 Serv 33-13 Serv 34-11 Serv 34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-91 Serv 34-91 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv	Total de la 3ème partie	250.000 482.000.000 504.951.000 476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-11 Serv 34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	Total de la 3ème partie	504.951.000 476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services  vices à l'étranger — Remboursement de frais	476.000.000 273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	Matériel et fonctionnement des services  vices à l'étranger — Remboursement de frais	273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	vices à l'étranger — Remboursement de frais	273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-12 Serv 34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	vices à l'étranger — Matériel et mobilier	273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-13 Serv 34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	vices à l'étranger — Fournitures	273.312.000 113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-14 Serv 34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	rices à l'étranger — Charges annexes	113.880.000 641.460.000 6.048.000
34-15 Serv 34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	vices à l'étranger — Habillement	641.460.000 6.048.000
34-91 Serv 34-93 Serv 35-11 Serv di	rices à l'étranger — Parc automobilerices à l'étranger — Loyers	6.048.000
34-93 Serv 35-11 Serv di	vices à l'étranger — Loyers	
35-11 Serv 37-11 Serv di		242.500.000
37-11 Serv		757.187.000
37-11 Serv	Total de la 4ème partie	2.510.387.000
37-11 Serv	5ème Partie	
37-11 Serv	Travaux d'entretien	
di	rices à l'étranger — Entretien des immeubles	214.335.000
di	Total de la 5ème partie	214.335.000
di	7ème Partie	
di	Dépenses diverses	
	vices à l'étranger — Frais de fonctionnement de nouveaux postes	
	plomatiques et consulaires	Mémoire
	rices à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	20.000.000
37-22 Serv	vices à l'étranger — Dépenses imprévues	500.000.000
	Total de la 7ème partie	520.000.000
	Total du titre III	10.759.673.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91 Serv	rices à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	74.000.000
	Total de la 6ème partie	74.000.000
	Total du titre IV	74.000.000
	Total de la sous-section II	10.833.673.000
	Total de la section I	15.892.710.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre des	15.892.710.000

Décret exécutif n° 05-36 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au Chef du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard neuf cent quatre vingt seize millions quatre cent quarante mille dinars (1.996.440.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au Chef du Gouvernement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, aux services du Chef du Gouvernement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales	85.110.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	122.491.000
31-03	Chef du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.237.000
	Total de la 1ère partie	229.838.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Chef du Gouvernement — Pensions de service et pour dommages corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	1.800.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Chef du Gouvernement — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Chef du Gouvernement — Prestations facultatives	25.000
33-03	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale	48.786.000
33-04	Chef du Gouvernement — Contribution aux œuvres sociales	4.823.000
	Total de la 3ème partie	59.134.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Chef du Gouvernement — Remboursement de frais	150 000 000
34-01	Chef du Gouvernement — Matériel et mobilier	150.000.000
34-02	Chef du Gouvernement — Fournitures	4.160.000
34-04	Chef du Gouvernement — Charges annexes	7.464.000
34-05	Chef du Gouvernement — Habillement	30.402.000
34-06	Chef du Gouvernement — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Chef du Gouvernement	1.039.000 1.600.000
34-07	Chef du Gouvernement — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	500.000
34-08	Chef du Gouvernement — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Chef du Gouvernement — Parc automobile	22.880.000
34-92	Chef du Gouvernement — Loyers	59.000.000
34-97	Chef du Gouvernement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	282.062.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Chef du Gouvernement — Entretien des immeubles	14.283.000
	Total de la 5ème partie	14.283.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	228.690.000
36-03	Subvention à l'office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie	119.479.000
	Total de la 6ème partie	348.169.000

20	Dhou	$\mathbf{El}$	Hidja	ı 1425
30	ianvie	er 2	2005	

	TABLEAU ANNEXE (suite)				
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA			
	7ème Partie				
	Dépenses diverses				
37-01	Chef du Gouvernement — Dépenses diverses	4.000.000			
37-02	Chef du Gouvernement — Organisation de conférences et séminaires	10.000.000			
37-03	Chef du Gouvernement — Versement forfaitaire	1.840.000			
37-06	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger  Frais de fonctionnement du conseil de la concurrence	6.000.000 1.000.000			
37-08					
	Total de la 7ème partie	22.840.000			
	Total du titre III	958.126.000			
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES				
	3ème Partie				
	Action éducative et culturelle				
43-01	Chef du Gouvernement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	720.000			
43-05	Frais de fonctionnement du commissariat général chargé de l'organisation de la saison algérienne en France	Mémoire			
	Total de la 3ème partie	720.000			
	4ème Partie				
	Action économique — Encouragements et interventions				
44-01	Contribution à l'agence spatiale algérienne	59.200.000			
44-02	Contribution au centre national des techniques spatiales (C.N.T.S)	137.404.000			
	Total de la 4ème partie	196.604.000			
	Total du titre IV	197.324.000			
	Total de la sous-section I	1.155.450.000			
	Total de la section I	1.155.450.000			
	COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTION				
	SOUS-SECTION I				
	SERVICES CENTRAUX				
	TITRE III				
	MOYENS DES SERVICES				
	1ère Partie				
	Personnel — Rémunérations d'activité				
31-21	Administration centrale — Rémunérations principales	29.260.000			
31-22	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.961.000			
31-23	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.674.000			
	Total de la 1ère partie	68.895.000			
	1	30.075.000			

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-22	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-23	Administration centrale — Sécurité sociale	15.797.000
33-24	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	797.000
00 2.	Total de la 3ème partie	17.909.000
	4ème Partie	1,0,0,000
	Matériel et fonctionnement des services	
24.21	Administration centrale — Remboursement de frais	3.520.000
34-21	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.300.000
34-22 34-23	Administration centrale — Fournitures	1.456.000
34-23 34-24	Administration centrale — Charges annexes	3.000.000
34-24	Administration centrale — Habillement	104.000
34-23	Administration centrale — Parc automobile	1.148.000
34-98	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	10.538.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.21	Administration centrale — Entretien des immeubles	
35-21		808.000
	Total de la 5ème partie	808.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	237.194.000
	Total de la 6ème partie	237.194.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	3.400.000
37-22	Administration centrale — Versement forfaitaire	612.000
37-23	Administration centrale — Conférences et séminaires	200.000
	Total de la 7ème partie	4.212.000
	Total du titre III	
	10141 44 445	339.561.000

20	Dhou	El	Hid	ja	1425	,
<b>30</b>	janvie	er 2	2005	•		

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 09

#### 12

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-21	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000	
	Total de la 3ème partie	800.000	
	Total du titre IV	800.000	
	Total de la sous-section I	340.361.000	
	Total de la section II	340.361.000	
	SECTION III		
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	84.714.000	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	97.234.000	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.134.000	
	Total de la 1ère partie	186.082.000	
	2ème Partie		
22.01	Personnel — Pensions et allocations		
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	23.000	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000	
	Total de la 2ème partie	323.000	
	3ème Partie		
22.01	Personnel — Charges sociales		
33-01 33-02	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.500.000	
33-02 33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	42.758.000 4.500.000	
	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.500.000	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000	
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	997.000	
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.300.000	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.000.000	
34-05	Administration centrale — Habillement	113.000	
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.385.000	
34-96	Administration centrale — Loyers	1.000.000	
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000	
	Total de la 4ème partie	16.805.000	
	5ème Partie	10.003.000	
	Travaux d'entretien		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.232.000	
33-01	Total de la 5ème partie	1.232.000	
	7ème Partie	1.232.000	
	Dépenses diverses		
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	600.000	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.656.000	
	Total de la 7ème partie	2.256.000	
	Total du titre III	260.476.000	
	TITRE IV	200.170.000	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01			
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000	
	Total de la 3ème partie		
		3.000.000	
	Total du titre IV	3.000.000	
	Total de la sous-section I	263.476.000	
	Total de la section III	263.476.000	
	SECTION IV		
	SERVICES DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA PARTICIPATION ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		
	Administration centrale — Rémunérations principales	43.669.000	
31-01	<u> </u>	56.769.000	
31-01	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	.)0./09 000	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	36.769.000	
		3.690.000	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES			
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.875.000	
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	23.603.000	
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.281.000	
	Total de la 3ème partie	27.859.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	62.835.000	
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.499.000	
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.498.000	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	22.264.000	
34-05	Administration centrale — Habillement	234.000	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.025.000	
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000	
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000	
	Total de la 4ème partie	97.365.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.887.000	
	Total de la 5ème partie	2.887.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	914.000	
	Total de la 7ème partie	2.914.000	
	Total du titre III	235.153.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Administration centrale — Frais de formation	2.000.000	
	Total de la 3ème partie	2.000.000	
	Total du titre IV	2.000.000	
	Total de la sous-section I	237.153.000	
	Total de la section IV	237.153.000	
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement	1.996.440.000	

Décret exécutif n° 05-37 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante huit milliards trois cent soixante dix millions quatre vingt six mille dinars (148.370.086.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE		
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	155.968.000	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	245.865.000	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.920.000	
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	220.000	
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	35.000	
	Total de la 1ère partie	410.008.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265.000	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	16.800.000	
	Total de la 2ème partie	17.065.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	11.052.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.390.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.756.000
	Total de la 3ème partie	99.758.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	82.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.365.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.736.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.461.000
34-05	Administration centrale — Habillement	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.066.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	11.414.000
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	115.652.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	924.000
	Total de la 5ème partie	924.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	31.470.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	83.200.000
	Total de la 6ème partie	114.670.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.418.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.350.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	63.706.746.000
	Total de la 7ème partie	64.015.664.000
	Total du titre III	64.773.741.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	1.200.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
	Total de la 3ème partie	61.200.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	131.000.000
	Total de la 4ème partie	131.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	100.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme	4.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale	Mémoire
	Total de la 6ème partie	4.100.000.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	4.292.200.000
		69.065.941.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	4.195.802.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.742.490.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	139.528.000
	Total de la 1ère partie	
	Total de la Tele partie	7.077.820.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	349.000.000
	Total de la 2ème partie	354.360.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	595.040.000	
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.630.498.000	
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	164.810.000	
	Total de la 3ème partie	2.392.044.000	
	•	2.392.044.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	275.000.000	
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	13.926.000	
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	25.709.000	
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	74.117.000	
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000	
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	50.750.000	
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000	
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000	
	Total de la 4ème partie	456.982.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	44.220.000	
	Total de la 5ème partie	44.220.000	
	1	44.220.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état d'urgence dans certaines wilayas	5,000,000	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	69.383.000	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	400.000	
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	21.000.000	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000	
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	63.000.000	
	Total de la 7ème partie	170.783.000	
	Total du titre III	10.496.209 .000	

20	Dhou	El	Hidja	1425
	ianvie			

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 09

TABLEAU ANNEXE (suite)			
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie  Action éducative et culturelle		
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	3.500.000	
	Total de la 3ème partie	3.500.000	
	Total du titre IV	3.500.000	
	Total de la sous-section II	10.499.709.000	
	SOUS-SECTION III  DIRECTION DE LA COORDINATION  DE LA SECURITE DU TERRITOIRE		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales	815.000	
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et	0101000	
	allocations diverses	1.995.000	
	Total de la 1ère partie	2.810.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000	
	Total de la 2ème partie	100.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	60.000	
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité	00.000	
	sociale	640.000	
	Total de la 3ème partie	700.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000	
	Total de la 4ème partie	304.000	

20	Dhou	$\mathbf{El}$	Hidja	1425
30	janvie	r 2	2005	

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 09

#### 20

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire	28.000
	Total de la 7ème partie	28.000
	Total du titre III	3.942.000
	Total de la sous-section III	3.942.000
	Total de la section I	79.569.592.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales	14.947.972.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	19.551.492.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	47.975.000
	Total de la 1ère partie	34.547.439.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5.275.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	814.000.000
	Total de la 2ème partie	819.275.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.252.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	3.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	8.117.361.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	863.549.000
	Total de la 3ème partie	10.235.910.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	454.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	400.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	192.629.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	427.855.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	999.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	2.270.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	85.800.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	235.914.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	1.733.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	40.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues	
	par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	6.841.198.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	455.866.000
	Total de la 5ème partie	455.866.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	5.200.000
37-02	Sûreté nationale — Versement forfaitaire	353.559.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	363.759.000
	Total du titre III	53.263.447.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	134.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	Total du titre IV	134.000.000
	Total de la sous-section I	53.397.447.000

20	Dhou	El	Hid	ja	1425	,
<b>30</b>	janvie	er 2	2005	•		

6.031.146.000

#### 22 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 09 TABLEAU ANNEXE (suite) Nos DES **CREDITS OUVERTS** LIBELLES **CHAPITRES** EN DA **SOUS-SECTION II** SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et 31-13 journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 191.651.000 Total de la 1ère partie..... 191.651.000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.......... 124.970.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier..... 34-12 110.973.000 34-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures..... 129.600.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes..... 34-14 216.297.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation..... 34-16 497.786.000 34-91 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile..... 70.000.000 Total de la 4ème partie..... 1.149.626.000 5ème Partie Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques..... 572.100.000 Total de la 5ème partie.... 572.100.000 Total du titre III..... 1.913.377.000 Total de la sous-section II.... 1.913.377.000 Total de la section II..... 55.310.824.000 SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Protection civile — Rémunérations principales.... 3.122.297.000 31-02 Protection civile — Indemnités et allocations diverses..... 2.905.716.000 31-03 Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 3.133.000

Total de la 1ère partie.....

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.597.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	32.597.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	411.660.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	1.416.583.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	1.841.903.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	106.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	19.656.000
34-03	Protection civile — Fournitures	31.200.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	84.700.000
34-05	Protection civile — Habillement	552.500.000
34-06	Protection civile — Alimentation	72.468.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	170.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-97	Protection civile — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	1.052.934.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	5.985.000
	Total de la 5ème partie	5.985.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire	60.280.000
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	61.780.000
	Total du titre III	9.026.345.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	9.046.345.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires	179.823.000
	Total de la 1ère partie	179.823.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
33 11	sociales	147.183.000
	Total de la 3ème partie	147.183.000
	4ème Partie	11,711001000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	121.200.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	11.440.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	22.880.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	84.700.000
34-16 34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	461.086.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	193.600.000 6.003.000
	Total de la 4ème partie	900.909.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	94.380.000
	Total de la 5ème partie	94.380.000
	Total du titre III	1.322.295.000
	Total de la sous-section II	1.322.295.000
	Total de la section III	10.368.640.000

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES		EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales	14.580.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	1.881.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires.	6.869.000
	Total de la 1ère partie	23.330.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.957.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	3.868.000
	Total de la 3ème partie	6.865.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	498.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	232.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	645.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	9.000.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	11.073.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	17.000.000
	Total de la 5ème partie	17.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire	164.000
-	Total de la 7ème partie	164.000
	Total du titre III	58.432.000
	Total de la sous-section I	58.432.000
	Total de la section IV	58.432.000

20	Dhou	El	Hidja	1425
	ianvie			

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales	65.543.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	67.560.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	573.000
	Total de la 1ère partie	133.676.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	8.258.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	31.279.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	2.984.000
	Total de la 3ème partie	43.001.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	11 625 000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	11.635.000 3.877.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	2.559.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	242.614.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	284.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	15.672.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	18.316.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	1.767.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	852.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000
	Total de la 4ème partie	297.587.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.444.000
	Total de la 5ème partie	1.444.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire	1.331.000
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	250.000
	Total de la 7ème partie	1.581.000
	Total du titre III	478.839.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	479.839.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rémunérations principales	497.227.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	.,,,=_,,,
	diverses	312.351.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.514.000
	Total de la 1ère partie	
		822.092.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	<b>710.000</b>
		510.000
	Total de la 2ème partie	630.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	54.108.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	190.250.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	19.107.000
	Total de la 3ème partie	263.945.000
	4ème Partie	
	4eme Parue Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	25.952.000
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	6.620.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	7.873.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	13.975.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.020.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	mémoire
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des	
24.01	télécommunications.	12.480.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	3.997.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	510.000
	Total de la 4ème partie	72.427.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.236.000
	Total de la 5ème partie	4.236.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Versement forfaitaire	8.095.000
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et	8.073.000
	séminaires	360.000
	Total de la 7ème partie	8.455.000
	Total du titre III	1.171.785.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités	
<del>4</del> 3-11	de stage — Présalaires — Frais de formation	1.800.000
	Total de la 3ème partie	1.800.000
	Total du titre IV	1.800.000
	Total de la sous-section II	1.173.585.000
	Total de la section VI	1.653.424.000
	GT-GTTVQ.V.V.VV	1.033.424.000
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales	40.491.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	
31-03	diverses  Direction générale de la garde communale — Personnel vacataire et	42.979.000
31-03	journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.410.000
	Total de la 1ère partie	84.880.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
32 02	dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	
	Total de la Zenie partie	400.000

20	Dhou	El	Hid	ja	1425	,
<b>30</b>	janvie	er 2	2005	•		

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 09

#### 30

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	2.270.000	
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	110.000	
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	19.518.000	
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	1.818.000	
	Total de la 3ème partie	23.716.000	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	8.559.000	
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	7.500.000	
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	5.100.000	
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	5.300.000	
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	700.165.000	
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.866.000	
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	222.600.000	
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.338.000	
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000	
	Total de la 4ème partie	953.441.000	
	5ème Partie		
25.04	Travaux d'entretien		
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.850.000	
	·		
	Total de la 5ème partie	3.850.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000	
37-02	Direction générale de la garde communale — Versement forfaitaire	834.000	
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	500.000	
	Total de la 7ème partie	1.534.000	
	Total du titre III	1.067.821.000	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.460.000
	Total de la 3ème partie	28.460.000
	Total du titre IV	28.460.000
	Total de la sous-section I	1.096.281.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Rémunérations principales	113.432.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	67.457.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.297.000
	Total de la 1ère partie	190.186.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de la garde communale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	7.248.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	42.508.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	2.000.000
	Total de la 3ème partie	52.236.000

20	Dhou	$\mathbf{El}$	Hidja	1425
	ianvie			

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	34.344.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	6.069.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	6.620.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	13.000.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	3.154.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	657.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	64.813.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.410.000
	Total de la 5ème partie	3.410.000
37-12	7ème Partie  Dépenses diverses  Services déconcentrés de la garde communale — Versement forfaitaire	1.808.000
37-12		1.808.000
	Total de la 7ème partie	1.808.000
	Total du titre III	312.653.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	240.000
	Total de la 3ème partie	240.000
	Total du titre IV	240.000
	Total de la sous-section II	312.893.000
	Total de la section VII	1.409.174.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	148.370.086.000

Décret exécutif n° 05-38 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix huit milliards deux cent soixante quatre millions cent quatre mille dinars (18.264.104.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la justice, garde des sceaux

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	156.855.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	140.857.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.782.000
	Total de la 1ère partie	309.494.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	42.300.000
	Total de la 2ème partie	42.800.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.790.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	67.729.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.420.000
	Total de la 3ème partie	76.139.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.357.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.251.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	244.893.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.645.000
34-92	Administration centrale — Loyers	18.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	336.236.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6 000 000
35-01		6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	296.466.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	21.979.000
	Total de la 6ème partie	318.445.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.150.000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.603.000
37-02	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil supérieur de la	
37 07	magistrature	3.500.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	160.000.000
	Total de la 7ème partie	169.253.000
	1	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01		
13 01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.000.000
	Total du titre IV	65.000.000
	Total de la sous-section I	1.323.367.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	3.193.059.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	2.463.722.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	151.270.000
	Total de la 1ère partie	5.808.051.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11		156.000.000
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	1.286.918.000
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	117.559.000
33 11	Total de la 3ème partie	1.560.477.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	62 000 000
34-11	Services judiciaires — Remoonsement de Irais	63.000.000 88.668.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	176.800.000
34-13	Services judiciaires — Charges annexes	175.450.000
34-14	Services judiciaires — Charges aimexes	11.383.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	42.390.000
34-93	Services judiciaires — Farc automobile	77.000.000
3 <del>4</del> -73	Total de la 4ème partie	634.691.000
	Total de la Teme partie	037.071.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	96.000.000
	Total de la 5ème partie	96.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	300.000.000
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire	51.477.000
	Total de la 7ème partie	351.477.000
	Total du titre III	8.450.696.000
	Total de la sous-section II	8.450.696.000
	Total de la section I	9.774.063.000
	Total de la section I	7.774.003.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales	39.673.000
31-21	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	44.394.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	11.571.000
	accessoires de salaires	2.716.000
	Total de la 1ère partie	86.783.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	40.000.000
	Total de la 2ème partie	40.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.216.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	27.280.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	2.128.000
	Total de la 3ème partie	31.824.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.020.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.324.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	4.415.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	4.658.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	20.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	945.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.640.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	2.425.000
	Total de la 5ème partie	2.425.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)	34.568.000
	Total de la 6ème partie	34.568.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.000.000
37-22	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire	765.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
	Total de la 7ème partie	4.765.000
	Total du titre III	238.005.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	25.600.000
	Total de la 3ème partie	32.600.000
	Total du titre IV	32.600.000
	Total de la sous-section I	270.605.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales	2.058.705.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	2.171.631.000
	Total de la 1ère partie	4.230.336.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	250.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	173.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	947.052.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	95.200.000
	Total de la 3ème partie	1.215.252.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	51.630.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	85.696.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	57.845.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	220.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	206.750.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	1.303.750.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	127.308.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	40.823.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	288.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	68.250.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	2.450.902.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	264.000.000
	Total de la 5ème partie	264.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire	38.496.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	14.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	4.200.000
	Total de la 7ème partie	58.696.000
	Total du titre III	8.219.436.000
	Total de la sous-section II	8.219.436.000
	Total de la section II	8.490.041.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	18.264.104.000

Décret exécutif n° 05-39 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2005, au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt six milliards cinq cent trente sept millions huit cent trente neuf mille dinars (26.537.839.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des finances sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des finances

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	151.293.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	215.497.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.818.000
	Total de la 1ère partie	384.608.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	970.000
	Total de la 2ème partie	1.170.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	86.196.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.845.000
	Total de la 3ème partie	102.566.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	62.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.498.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	69.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	164.458.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	54.722.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	1.095.440.000
	Total de la 6ème partie	1.150.162.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.338.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.630.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la cellule de traitement	1.050.000.000
	du renseignement financier	61.000.000
	Total de la 7ème partie	1.696.838.000
	Total du titre III	3.569.802.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	133.530.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique.	100.150.000
	Total de la 3ème partie4ème Partie	233.680.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre d'information financière et économique (CIFE)	10.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre d'études et d'ingénierie des métiers des finances (CEIMF)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	254.080.000
	Total de la sous-section I	3.823.882.000
	Total de la section I	3.823.882.000
	SECTION II  DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales  Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses  Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.746.000 40.580.000
	Total de la 1ère partie	5.363.000
	2ème Partie	106.689.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	
	Total de la 2ème partie	<u>225.000</u> 225.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	3.300.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	23.225.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	2.565.000
	Total de la 3ème partie	29.110.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	9.500.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	9.500.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	2.880.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	322.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	3.160.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	360.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.732.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la comptabilité — Versement forfaitaire	923.000
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	400.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	10.000.000
	Total de la 7ème partie	11.323.000
	Total du titre III	190.079.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage —	
	Présalaires — Frais de formation	68.900.000
	Total de la 3ème partie	68.900.000
	Total du titre IV	68.900.000
	Total de la sous-section I	258.979.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales	1.365.388.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	1.085.614.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	90.291.000
	Total de la 1ère partie	2.541.293.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	166.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages	100.000
	corporels	2.240.000
	Total de la 2ème partie	2.406.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	136.500.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	561.785.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	73.030.000
	Total de la 3ème partie	771.575.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	44.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	36.322.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	48.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	33.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	1.643.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	12.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.764.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	178.779.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	35.472.000
	Total de la 5ème partie	35.472.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Directions régionales du Trésor — Versement forfaitaire	22.305.000
	Total de la 7ème partie	22.305.000
	Total du titre III	3.551.830.000
	Total de la sous-section II	3.551.830.000
	Total de la section II	3.810.809.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales	1.635.480.000
31-02 31-03	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses  Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires	1.580.040.000
	et accessoires de salaires	47.559.000
	Total de la 1ère partie	3.263.079.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	17.850.000
	Total de la 2ème partie	19.515.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractères familial	150.464.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	737.017.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	80.853.000
	Total de la 3ème partie	968.734.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	30.500.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	6.240.000
34-03	Direction générale des douanes— Fournitures	7.000.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	30.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	500.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	93.750.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des douanes — Versement forfaitaire	29.262.000
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	30.762.000
	Total du titre III	4.381.840.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section I	4.391.840.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	46.800.000
34-13	Services déconcentrés des douanes— Fournitures	50.000.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	155.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	300.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	100.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	105.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	10.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	517.110.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes— Entretien des immeubles	44.000.000
	Total de la 5ème partie	44.000.000
	Total du titre III	561.110.000
	Total de la sous-section II	561.110.000
	Total de la section III	4.952.950.000
	SECTION IV  DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales	181.091.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	165.550.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.536.000
	Total de la 1ère partie	359.177.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	9.700.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	73.722.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	8.696.000
	Total de la 3ème partie	92.158.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.01		120 500 000
34-01 34-02	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	129.500.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	38.000.000
34-03 34-04	Direction générale des impôts — Fournitures	260.000.000
34-04 34-05	Direction générale des impôts— Charges annexes	26.040.000
	Direction générale des impôts — Habillement	860.000 11.250.000
34-90 34-92	Direction générale des impôts — Parc automobile	1.000.000
34-92 34-97	Direction générale des impôts — Loyers  Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	1.000.000
34-97	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	466.660.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des impôts — Versement forfaitaire	2.926.000
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	7.000.000
	Total de la 7ème partie	9.926.000
	Total du titre III	944.486.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	1.014.486.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales	2.534.400.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	2.048.486.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	495.487.000
	Total de la 1ère partie	5.078.373.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	1.068.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	1.078.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	252.500.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	1.050.157.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	138.350.000
	Total de la 3ème partie	1.441.507.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	146.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	97.161.000
34-13	Services déconcentrésdes impôts — Fournitures	99.500.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	102.300.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.873.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	39.352.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	29.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	519.186.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	111.750.000
	Total de la 5ème partie	111.750.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des impôts — Versement forfaitaire	41.932.000
	Total de la 7ème partie	41.932.000
	Total du titre III	7.193.826.000
	Total de la sous-section II	7.193.826.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	73.401.000
	Total de la1ère partie	73.401.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	5.600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	55.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	559.000
	Total de la 4ème partie	61.159.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	28.600.000
	Total de la 5ème partie	28.600.000
	Total du titre III	163.160.000
	Total de la sous-section III	163.160.000
	Total de la section IV	8.371.472.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	34.650.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	27.938.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.510.000
	Total de la 1ère partie	66.098.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	14.346.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	1.600.000
	Total de la 3ème partie	17.966.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	3.100.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	4.300.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.300.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	250.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.510.000
34-92	Direction générale du domaine national — Loyers	mémoire
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.470.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale du domaine national — Versement forfaitaire	569.000
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	20.650.000
	Total de la 7ème partie	21.219.000
	Total du titre III	127.763.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	58.000.000
	Total de la 3ème partie	58.000.000
	Total du titre IV	58.000.000
	Total de la sous-section I	185.763.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales  Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	1.198.890.000
31-13	diverses	983.600.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	159.192.000
	Total de la 1ère partie	2.341.682.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	85.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	500.240.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	56.256.000
	Total de la 3ème partie	641.796.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	80.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	42.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	55.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	53.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.390.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	40.519.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	279.419.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	19.635.000
	Total de la 5ème partie	19.635.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du domaine national — Versement forfaitaire	19.860.000
	Total de la 7ème partie	19.860.000
	Total du titre III	3.302.512.000
	Total de la sous-section II	3.302.512.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.944.000
	Total de la1ère partie	10.944.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	11.110.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	11.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.000.000
	·	
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	Total du titre III	25.844.000
	Total de la sous-section III	25.844.000 3.514.119.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales	94.812.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	177.655.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.518.000
	Total de la 1ère partie	274.985.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale du budget — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	6.421.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	41.823.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	4.117.000
	Total de la 3ème partie	52.400.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale du budgett — Matériel et mobilier	6.400.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	6.500.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	234.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	3.800.000
34-92 34-97	Direction générale du budget — Loyers	mémoire 10.000
	Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	26.944.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	6.600.000
	Total de la 5ème partie	6.600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale du budget — Versement forfaitaire	1.660.000
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	1.000.000
37-04	Direction générale du budget — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation	4.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	300.000.000
	Total de la 7ème partie	307.660.000
	Total du titre III	668.689.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	80.000.000
	Total de la 3ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	80.000.000
	Total de la sous-section I	748.689.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget— Rémunérations principales	198.188.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	149.173.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	16.517.000
	Total de la 1ère partie	363.878.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	14.600.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	79.617.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	9.318.000
	Total de la 3ème partie	103.605.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget— Remboursement de frais	13.100.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget— Fournitures	7.650.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	8.000.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	945.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	41.169.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	2.735.000
	Total de la 5ème partie	2.735.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du budget — Versement forfaitaire	3.161.000
	Total de la 7ème partie	3.161.000
	Total du titre III	514.613.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	mémoire
	Total de la 3ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section II	514.613.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rémunérations principales	210 000 000
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations	210.988.000
31-23	diverses	156.677.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.710.000
	Total de la 1ère partie	383.375.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Pensions de service et pour dommages corporels	134.000
	Total de la 2ème partie	149.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations à caractère familial	23.100.000
33-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations facultatives	48.000
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	84.270.000
33-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Contribution aux œuvres sociales	9.907.000
	Total de la 3ème partie	117.325.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Remboursement de frais	13.100.000
34-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Matériel et mobilier	9.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Fournitures	7.000.000
34-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Charges annexes	11.770.000
34-25	Services déconcentrés du budget — Equipement — Habillement	888.000
34-81	Services déconcentrés du budget — Equipement — Parc automobile	3.525.000
34-95	Services déconcentrés du budget — Equipement — Loyers	1.500.000
34-96	Services déconcentrés du budget — Equipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	250.000
	Total de la 4ème partie	47.033.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Entretien des immeubles	2.750.000
	Total de la 5ème partie	2.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Versement forfaitaire	3.345.000
3. 21	Total de la 7ème partie	3.345.000
	Total de la 7elle partie	
		553.977.000
	Total de la sous-section III	553.977.000
	Total de la section VI	1.817.279.000
	SECTION VII	
	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales	65.314.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier —	88.001.000
	Salaires et accessoires de salaires	3.244.000
	Total de la 1ère partie	156.559.000
	2ème Partie	
22.05	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	
	corporers	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	2.480.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	35.141.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	3.363.000
	Total de la 3ème partie	41.014.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	34.170.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	1.236.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	3.000.000
34-05	Inspection générale des finances— Habillement	184.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.000.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	50.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.050.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	800.000
33-01	Total de la 5ème partie	800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
	•	
37-01	Inspection générale des finances — Versement forfaitaire	1.395.000
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.750.000
	Total de la 7ème partie	3.145.000
	Total du titre III	242.578.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage —	4.750.000
	Présalaires — Frais de formation	4.750.000
	Total de la 3ème partie	4.750.000
	Total du titre IV	4.750.000
	Total de la sous-section I	247.328.000
	Total de la section VII	247.328.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	26.537.839.000

Décret exécutif n° 05-40 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent vingt deux millions sept cent soixante et onze mille dinars (3.222.771.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

## TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	82.551.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	62.676.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.472.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	mémoire
	Total de la 1ère partie	150.699.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	43.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	322.000
	Total de la 2ème partie	365.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.962.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.129.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.609.000
	Total de la 3ème partie	41.760.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	73.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.615.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	27.170.000
34-05	Administration centrale — Habillement	544.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.150.000
34-92	Administration centrale — Loyers	25.540.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	146.669.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.284.000
	Total de la 5ème partie	6.284.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	60.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.322.000
	Total de la 7ème partie	61.322.000
	Total du titre III	407.099.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.300.000
42-02	Contribution à l'institut sur les ressources non renouvelables	80.000.000
	Total de la 2ème partie	95.300.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
15 01	Frais de formation	20.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique.	50.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Administration centrale — Contribution à l'office national de la recherche	
44-03	géologique et minière	27.000.000
44-10	Subvention d'exploitation à l'I.S.P.A.T	624.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	50.000.000
	Total de la 4ème partie	701.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité dans les	
10 01	régions du Sud.	1.160.000.000
	Total de la 6ème partie	1.160.000.000
	Total du titre IV	2.026.300.000
	Total de la sous-section I	2.433.399.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	318.475.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	186.133.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	21.429.000
	Total de la 1ère partie	526.037.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	710.000
	Total de la 2ème partie	950.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	31.800.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	118.583.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	11.661.000
	Total de la 3ème partie	162.444.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.233.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.784.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.366.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.506.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	83.799.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.592.000
	Total de la 7ème partie	4.592.000
	Total du titre III	789.372.000
	Total de la sous-section II	789.372.000
	Total de la section I	3.222.771.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	3.222.771.000

Décret exécutif n° 05-41 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des ressources en eau.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards quarante trois millions neuf cent soixante dix mille dinars (5.043.970.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des ressources en eau

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	81.378.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	56.158.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.135.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	946.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.	357.000
	Total de la 1ère partie	152.974.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	125.000
	Total de la 2ème partie	325.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.436.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	32.626.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.332.000
	Total de la 3ème partie	42.444.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.845.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.803.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.734.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.705.000
34-05	Administration centrale — Habillement	457.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.317.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	48.881.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	286.780.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	32.111.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB)	577.050.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage (AGID)	103.925.000
	Total de la 6ème partie	999.866.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.252.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	2.252.000
	Total du titre III	1.256.742.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes	
	internationaux non gouvernementaux	200.000
	Total de la 4ème partie	200.000
	Total du titre IV	12.200.000
	Total de la sous-section I	1.268.942.000
	SOUS-SECTION II	1.200.942.000
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales	1.007.820.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	556.380.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	99.590.000
	Total de la 1ère partie	1.663.790.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	2.880.000
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Pensions de service et pour dommage corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	4.680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	128.150.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique —Sécurité sociale	367.587.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	40.109.000
	Total de la 3ème partie	536.806.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	53.840.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	9.380.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	14.345.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique —Charges annexes	29.310.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique —Habillement	2.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique —Parc automobile	28.620.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	1.706.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	140.181.000
	5ème Partie	110.101.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	14.235.000
37-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Protection des sites stratégiques  Total de la 7ème partie	1.403.336.000
		1.417.571.000
	Total du titre III	3.775.028.000
	Total de la sous-section II	3.775.028.000
	Total de la section I	5.043.970.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	5.043.970.000

Décret exécutif n° 05-42 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour l'an 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards huit cent millions sept cent quatre vingt trois mille dinars (2.800.783.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre du commerce

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	102.215.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	87.775.000
31-03	accessoires de salaires	5.547.000
	Total de la 1ère partie	195.537.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	328.000
	Total de la 2ème partie	360.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.769.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	44.648.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.663.000
	Total de la 3ème partie	52.330.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.000.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.080.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	4.682.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.502.000
34-05	Administration centrale — Habillement	352.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.227.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.220.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	81.073.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.144.000
	Total de la 5ème partie	
	Total de la seme partie	1.144.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36 D1	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur	
36-01	(ALGEX)	72.865.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	12.003.000
	(C.A.C.Q.E)	185.269.000
	Total de la 6ème partie	258.134.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	1 677 000
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.677.000 1.000.000
	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à	1.000.000
37-03	l'organisation mondiale du commerce	79.000.000
	Total de la 7ème partie	81.677.000
	Total du titre III	670.255.000

) Too = = =		ODEDIES OF THE
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	36.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres régionales de commerce et d'industrie (C.R.C.I)	15.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	35.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	10.000.000
	Total de la 4ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	96.000.000
	Total de la sous-section I	766.255.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYA DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions de wilaya du commerce – Rémunérations principales	694.216.000
31-12	Directions de wilaya du commerce — Indemnités et allocations diverses	630.197.000
31-13	Directions de wilaya du commerce — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.950.000
	Total de la 1ère partie	1.334.363.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilaya du commerce — Rentes d'accidents du travail	58.000
32-12	Directions de wilaya du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.576.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilaya du commerce — Prestations à caractère familial	69.700.000
33-12	Directions de wilaya du commerce — Prestations facultatives	300.000
33-13	Directions de wilaya du commerce — Sécurité sociale	311.240.000
33-14	Directions de wilaya du commerce — Contribution aux œuvres sociales	32.055.000
	Total de la 3ème partie	413.295.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilaya du commerce — Remboursement de frais	21.831.000
34-12	Directions de wilaya du commerce — Matériel et mobilier	4.414.000
34-13	Directions de wilaya du commerce — Fournitures	17.600.000
34-14	Directions de wilaya du commerce — Charges annexes	19.000.000
34-15	Directions de wilaya du commerce — Habillement	2.035.000
34-91	Directions de wilaya du commerce — Parc automobile	13.500.000
34-93	Directions de wilaya du commerce — Loyers	4.080.000
34-97	Directions de wilaya du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	82.470.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilaya du commerce — Entretien des immeubles	2.941.000
	Total de la 5ème partie	2.941.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Directions de wilaya du commerce — Versement forfaitaire	12.132.000
2. 22	Total de la 7ème partie	12.132.000
	Total du titre III	1.846.777.000
	Total de la sous-section II	1.846.777.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Directions régionales du commerce — Rémunérations principales	67.624.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	56.817.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.220.000
		130.661.000
	Total de la 1ère partie	130.001.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accident du travail	15.000
32-22	Directions régionales du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	
		mémoire
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	3.547.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	70.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	29.244.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	2.566.000
	Total de la 3ème partie	35.427.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	6.063.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	1.103.000
34-23	Directions régionales du commerce— Fournitures	3.949.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	3.957.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	336.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	3.135.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	1.277.000
34-94	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	19.830.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	680.000
33 21	Total de la 5ème partie	680.000
	7ème Partie	000.000
	Dépenses diverses	
37-21	Directions régionales du commerce — Versement forfaitaire	1.138.000
31-21	Total de la 7ème partie	1.138.000
	Total du titre III	187.751.000
	Total de la sous-section III	187.751.000
	Total de la section I	2.800.783.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	2.800.783.000

Décret exécutif n° 05-43 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards trois cent vingt huit millions et mille dinars (7.328.001.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	49.437.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.406.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.516.000
	Total de la 1ère partie	93.359.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000
	Total de la 2ème partie	2.132.000
	3ème Partie	2.143.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.591.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	20.408.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.280.000
	Total de la 3ème partie	26.359.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.346.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.090.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.168.000
34-05	Administration centrale — Habillement	180.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.368.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.324.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	23.481.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
26.01		
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte	192.700.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	71.600.000
	Total de la 6ème partie	264.300.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	808.000
	Total de la 7ème partie	3.808.000
	Total du titre III	414.450.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	76.600.000
	Total de la 2ème partie	76.600.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint et d'ouvrages retraçant les séminaires sur la pensée islamique	2.500.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours de récitants du Coran	18.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	4.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed»	30.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	10.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	15.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
	Total de la 3ème partie	149.500.000
		1.223.300
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution de l'Etat à l'établissement "El - Asr"	800.000
	Total de la 4ème partie	800.000
	Total du titre IV	226.900.000
	Total de la sous-section I	641.350.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie  Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activité  Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	2.994.357.000
31-11	Services deconcentres de l'Etat — Remunerations principales  Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.994.357.000 1.582.374.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et affocations diverses	242.749.000
	Total de la 1ère partie	4.819.480.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	16.613.000
	Total de la 2ème partie	16.645.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	545.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.075.507.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	127.716.000
	Total de la 3ème partie	1.748.723.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	23.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.395.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	14.641.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	477.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.240.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.480.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	54.133.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.941.000
	Total de la 5ème partie	5.941.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	41.729.000
	Total de la 7ème partie	41.729.000
	Total du titre III	6.686.651.000
	Total de la sous-section II	6.686.651.000
	Total de la section I	7.328.001.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	7.328.001.000

Décret exécutif n° 05-44 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent neuf milliards cinq cent soixante douze millions quatre cent quatre vingt dix mille dinars (109.572.490.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre des moudjahidine

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	68.825.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.740.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.826.000
	Total de la 1ère partie	122.391.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	169.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.100000
	Total de la 2ème partie	1.269.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.497.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	322.672.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.820.000
	Total de la 3ème partie	331.059.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
	, and the second	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.640.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.502.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	251.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.295.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	48.098.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.630.000
	Total de la 5ème partie	3.630.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	73.128.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	117.215.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine.	169.050.000
	Total de la 6ème partie	359.393.000

20	Dhou I	Cl	Hidja	1425
<b>30</b>	janvier	2	2005	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.865.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.015.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives aux prix du 1er novembre 1954.	1.000.000
	Total de la 7ème partie	50.880.000
	Total du titre III	916.720.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	80.000.000
	Total de la 3ème partie	83.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la révolution du 1er novembre 1954	45.200.000
	Total de la 4ème partie	45.200.000

20 Dhou El Hidja 1425 30 janvier 2005

Administration centrale	Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
46-01 Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles.  46-02 Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.  46-03 Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine.  46-04 Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit dessiteux.  46-05 Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas.  46-07 Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine.  Total de la 6ème partie.  Total de la sous-section I.  SOUS-SECTION II  SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT  TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité  31-11 Services déconcentrés de l'Etat — Remunérations d'activité  Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.  Total de la lère partie.  26:075.000  329.830.000  329.830.000  329.830.000  32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.  32-12 Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporcls		6ème Partie	
2.913.600.000   46-02   Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles		Action sociale — Assistance et solidarité	
Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	46-01	chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux	72.913.600.000
Stations thermales des moudjahidine	46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	200.000.000
Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas.   500,000	46-03		160.000.000
invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	46-04	1	7.000.000
A6-07   Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	46-05	invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts	
Total de la 6ème partie	A6 07		
Total du titre IV	40-07	Complement différentiel de retraite servi aux moudjahidine	34.750.000.000
Total de la sous-section I		Total de la 6ème partie	108.031.100.000
SOUS-SECTION II   SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT   TITRE III   MOYENS DES SERVICES		Total du titre IV	108.159.300.000
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		Total de la sous-section I	109.076.020.000
TITRE III   MOYENS DES SERVICES   1ère Partie   Personnel — Rémunérations d'activité   189.575.000   31-12   Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		SOUS-SECTION II	
MOYENS DES SERVICES   1ère Partie   Personnel — Rémunérations d'activité		SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activité  31-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		TITRE III	
Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		MOYENS DES SERVICES	
31-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		1ère Partie	
Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses		Personnel — Rémunérations d'activité	
Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	189.575.000
Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	
2ème Partie  **Personnel — Pensions et allocations**  32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	31-13	· ·	26.075.000
Personnel — Pensions et allocations  32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail		Total de la 1ère partie	329.830.000
32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail		2ème Partie	
32-12 Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels		Personnel — Pensions et allocations	
corporels	32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
Total de la 2ème partie	32-12		600.000
		Total de la 2ème partie	800.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.607.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	71.382.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.800.000
	Total de la 3ème partie	100.289.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.819.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.078.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.100.000
	Total de la 4ème partie	46.177.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.110.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	7.000.000
	Total de la 5ème partie	12.110.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	2.764.000
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.000.000
	Total de la 7ème partie	7.264.000
	Total du titre III	496.470.000
	Total de la sous-section II	496.470.000
	Total de la section I	109.572.490.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	109.572.490.000

Décret exécutif n° 05-45 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent deux millions quatre cent trente six mille dinars (702.436.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	194.092.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	139.697.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	21.409.000
	Total de la 1ère partie	355.198.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.370.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	105.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	78.440.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.744.000
	Total de la 3ème partie	93.659.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.601.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	9.531.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	17.427.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	582.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.703.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	91.859.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000.000
	-	
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre de développement des ressources biologiques	28.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	10.000.000
	Total de la 6ème partie	38.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.028.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-04	Administration centrale — Action de sensibilisation	4.000.000
	Total de la 7ème partie	17.028.000
	Total du titre III	605.754.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.200.000
	Total de la 3ème partie	4.200.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (A.N.A.T)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	14.200.000
	Total de la sous-section I	619.954.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.168.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	13.682.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.376.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.946.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.740.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	61.782.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Conférences et séminaires	2.700.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Actions de sensibilisation	8.000.000
	Total de la 7ème partie	10.700.000
	Total du titre III	82.482.000
	Total de la sous-section II	82.482.000
	Total de la section I	702.436.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	702.436.000

Décret exécutif n° 05-46 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard huit cent un millions treize mille dinars (1.801.013.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des transports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	62.662.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	44.429.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.573.000
	Total de la 1ère partie	110.664.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	289.000
	Total de la 2ème partie	389.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.167.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.474.000
	Total de la 3ème partie	31.131.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.421.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.465.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.485.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	39.471.000
35-01	5ème Partie  Travaux d'entretien  Administration centrale — Entretien des immeubles  Total de la 5ème partie	2.673.000
	6ème Partie	2.07.0.000
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	39.600.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	93.422.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (ISM)	56.172.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	34.053.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	22.879.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (E.T.F.I.M)	17.820.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaïa (E.T.F.I.M)	16.830.000
	Total de la 6ème partie	280.776.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01 37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	466.604.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	_
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	414.000.000
	Total de la 3ème partie	414.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	600.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéroportuaires (E.G.S.A)	3.000.000
44-05	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routières	44.000.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	167.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national de contrôle technique automobile (ENACTA)	5.000.000
	Total de la 4ème partie	219.600.000
	Total du titre IV	633.600.000
	Total de la sous-section I	1.100.204.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	296.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.265.000
	Total de la 1ère partie	487.265.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	690.000
	Total de la 2ème partie	740.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	110.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	11.400.000
	Total de la 3ème partie	154.140.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.570.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.360.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.240.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	8.510.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	842.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.105.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.350.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	49.027.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.137.000
	Total de la 5ème partie	5.137.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.500.000
	Total de la 7ème partie	4.500.000
	Total du titre III	700.809.000
	Total de la sous-section II	700.809.000
	Total de la section I	1.801.013.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	1.801.013.000

Décret exécutif n° 05-47 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent quatorze milliards quatre cent deux millions cent vingt mille dinars (214.402.120.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'éducation nationale

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	99.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	77.927.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.920.000
	Total de la 1ère partie	180.847.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	205.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	205.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	40.450.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.478.000
	Total de la 3ème partie	49.548.000
	4ème Partie	1,710 101000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.075.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.080.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.431.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.724.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	11.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.718.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	52.548.000
	5ème Partie	22.2 10.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.133.000
	Total de la 5ème partie	6.133.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	200.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	7.475.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	5.386.500.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des enseignants de l'école fondamentale	274.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	59.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	123.000.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	48.000.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	86.500.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	8.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	99.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	257.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	49.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	15.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	15.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	15.000.000
	Total de la 6ème partie	
	1 otal de la ocilie partie	1110.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.567.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-04	Frais de fonctionnement du projet d'appui à la réforme du système éducatif en Algérie (MEDA II)	50.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	12.000.000
	Total de la 7ème partie	66.567.000
	Total du titre III	14.465.848.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	184.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	187.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	294 116 000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	384.116.000
43-42	Cantines scolaires	2.829.000 6.044.380.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	392.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation nationale	
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	600.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	54.450.000 30.000.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	50.000.000
	Total de la 3ème partie	7.557.775.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (ONPS)	Mémoire
	Total de la 4ème partie	Mémoire

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des enfants démunis	6.000.000.000
	Total de la 6ème partie	6.000.000.000
	7ème Partie	0.000.000.000
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	197.000.000
	Total de la 7ème partie	197.000.000
	Total du titre IV	13.941.775.000
	Total de la sous-section I	28.407.623.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.904.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.660.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	83.415.000
	Total de la 1ère partie	3.647.415.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.500.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	140.622.000
	Total de la 2ème partie	144.122.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	188.380.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	783.080.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	84.000.000
	Total de la 3ème partie	1.055.460.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	115.350.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	46.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	96.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	52.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.017.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	16.104.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	524.000
	Total de la 4ème partie	328.795.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	23.100.000
	Total de la 5ème partie	23.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	30.300.000
	Total de la 7ème partie	30.300.000
	Total du titre III	5.229.192.000
	Total de la sous-section II	5.229.192.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	55.500.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental	
	— Indemnités et allocations diverses	49.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	16.000.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	16.926.000.000
	Total de la 1ère partie	137.426.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental —  Prestations à caractère familial	5.450.370.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	24.557.500.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental —  Contribution aux œuvres sociales	2.286.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.371.490.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	7.737.610.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	691.000.000
	Total de la 3ème partie	42.093.970.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-22	Services déconcentrés de l'Etat— Etablissements d'enseignement fondamental  — Versement forfaitaire	943.215.000
37-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	302.120.000
	Total de la 7ème partie	1.245.335.000
	Total du titre III	180.765.305.000
	Total de la sous-section III	180.765.305.000
	Total de la section I	214.402.120.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	214.402.120.000

Décret exécutif n° 05-48 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards cinq cent vingt millions quatre vingt quatre mille dinars (9.520.084.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	89.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	66.330.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.929.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	1.194.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	718.000
	Total de la 1ère partie	171.271.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	360.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	660.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	36.526.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.350.000
	Total de la 3ème partie	46.653.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.214.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.821.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.575.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.388.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.245.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.453.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.008.000
	Total de la 5ème partie	3.008.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	48.232.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	123.667.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	291.380.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	90.867.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	39.413.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	261.287.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	31.644.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	173.977.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	428.897.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	198.741.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	116.533.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	73.853.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	49.239.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	42.129.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	45.245.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élévages (ITELV)	161.636.000
	Total de la 6ème partie	2.176.740.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.350.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.415.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pélerin dans la région occidentale	6.600.000
	Total de la 7ème partie	9.365.000
	Total du titre III	2.461.150.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.500.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	50.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
	Total de la 4ème partie	70.500.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire	500.000.000
	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV	575.000.000
	Total de la sous-section I	3.036.150.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.743.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	864.270.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	89.546.000
	Total de la 1ère partie	2.696.816.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.966.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	1.866.000
	corporels	4.670.000
	Total de la 2ème partie	6.536.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	204.189.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	612.708.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	70.300.000
	Total de la 3ème partie	888.349.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	49.885.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.036.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.796.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.019.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	52.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	170.196.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	17.373.000
	Total de la 5ème partie	17.373.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	23.726.000
	Total de la 7ème partie	23.726.000
	Total du titre III	3.802.996.000
	Total de la sous-section II	3.802.996.000
	Total de la section I	6.839.146.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des forêts — Rémunérations principales	35.640.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	25.950.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.089.000
	Total de la 1ère partie	63.679.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.950.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	14.474.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	1.543.000
	Total de la 3ème partie	18.017.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	1.560.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.600.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	3.630.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	50.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	67.512.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	1.733.000
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	9.000.000
	Total de la 5ème partie	10.733.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	900.000
37-02	Direction générale des forêts — Versement forfaitaire	560.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	7.834.000
	Total de la 7ème partie	9.294.000
	Total du titre III	172.235.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	4.500.000
	Total de la sous-section I	176.735.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Rémunérations principales	925.235.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	513.810.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier —	
	Salaires et accessoires de salaires	88.854.000
	Total de la 1ère partie	1.527.899.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.000.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	8.788.000
	Total de la 2ème partie	10.788.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	120.308.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	338.176.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	39.108.000
	Total de la 3ème partie	498.262.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	45.000.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	13.727.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	16.188.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	27.900.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	3.811.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	52.500.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.785.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	162.391.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	27.860.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	84.968.000
	Total de la 5ème partie	112.828.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	178.940.000
37-12	Services déconcentrés des forêts — Versement forfaitaire	13.095.000
	Total de la 7ème partie	192.035.000
	Total du titre III	2.504.203.000
	Total de la sous-section II	2.504.203.000
	Total de la section II	2.680.938.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	9.520.084.000

Décret exécutif n° 05-49 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des travaux publics.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards six cent quatre vingt treize millions sept cent vingt et un mille dinars (2.693.721.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des travaux publics

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	45.773.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	40.788.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.965.000
	Total de la 1ère partie	93.526.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	225.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	_
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.760.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	20.342.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.272.000
	Total de la 3ème partie	24.419.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.790.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.428.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.278.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.865.000
34-05	Administration centrale — Habillement	197.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.980.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.230.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	39.772.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	2.400.000
	Total de la 5ème partie	2.400.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M)	106.460.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des autoroutes (A.N.A)	68.310.000
	Total de la 6ème partie	174.770.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	796.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
	Total de la 7ème partie	12.796.000
	Total du titre III	347.908.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	600.000
	Total de la 4ème partie	600.000
	Total du titre IV	13.600.000
	Total de la sous-section I	361.508.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	944.460.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	481.338.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	110.240.000
	Total de la 1ère partie	1.536.038.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.480.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	2.900.000
	Total de la 2ème partie	11.380.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	122.817.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	335.063.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	38.950.000
	Total de la 3ème partie	497.790.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	76.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	9.392.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	14.576.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	28.837.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	5.400.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	10.500.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	146.885.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	14.614.000
	Total de la 5ème partie	14.614.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	13.106.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	5.500.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	106.900.000
	Total de la 7ème partie	125.506.000
	Total du titre III	2.332.213.000
	Total de la sous-section III	2.332.213.000
	Total de la section I	2.693.721.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	2.693.721.000

Décret exécutif n° 05-50 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2 ) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante deux milliards quatre cent soixante millions neuf cent cinquante trois mille dinars (62.460.953.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	84.925.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	59.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.458.000
	Total de la 1ère partie	152.783.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	400.000

		EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.916.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.750.000
	Total de la 3ème partie	41.066.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	57.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	51.900.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	Mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	128.060.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.630.000
	Total de la 5ème partie	3.630.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	53.727.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	84.571.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFP)	1.313.334.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	69.647.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	56.712.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	39.798.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	42.783.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	24.874.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	23.879.000
	Total de la 6ème partie	1.709.325.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.313.000
	Total de la 7ème partie	4.313.000
	Total du titre III	2.039.577.000
l		

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-03	Frais de formation	4.400.000
43-03	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.400.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	59.455.922.000
46-02	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé	750.000
46-03	Contribution au financement des activités du croissant rouge algérien (CRA)	1.250.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-08	Contribution au fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux	Mémoire
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie FNUAP (Programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
	Total de la 6ème partie	59.519.234.000
	Total du titre IV	59.539.634.000
	Total de la sous-section I	61.579.211.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	362.340.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	231.660.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	29.351.000
	Total de la 1ère partie	623.351.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	833.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	34.464.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	139.590.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	16.650.000
	Total de la 3ème partie	190.704.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	17.350.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.330.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	12.226.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.377.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	12.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.146.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	57.359.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4 000 000
	Total de la 5ème partie	4.090.000
	Total de la Seine partie	4.090.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	5.405.000
	Total de la 7ème partie	5.405.000
	Total du titre III	881.742.000
	Total de la sous-section II	881.742.000
	Total de la section I	62.460.953.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population	
	et de la réforme hospitalière	62.460.953.000

Décret exécutif n° 05-51 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la ministre de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards six cent soixante dix huit millions cinq cent vingt neuf mille dinars (2.678.529.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, à la ministre de la culture

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	87.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	57.420.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.947.000
	Total de la 1ère partie	156.467.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.542.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.962.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.698.000
	Total de la 3ème partie	43.754.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.731.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.456.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.957.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	44.386.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
30 01	Total de la 5ème partie	
	•	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	164.334.000
36-02	Subvention à la bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	106.558.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel	52.542.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux Arts	187.631.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	46.729.000
36-07	Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH)	177.802.000
36-08	Subvention à l'office du parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	174.103.000
36-09	Subvention à l'office du parc national du Tassili (O.P.N.T.)	51.198.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	194.571.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	430.143.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	51.739.000
36-13	Subvention au centre culturel algérien de Paris	67.320.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du	01 (02 000
36-15	M'Zab  Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	21.636.000
36-16	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Rais	23.616.000
20 20		10.000.000
	Total de la 6ème partie	1.759.922.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.500.000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.315.000
37-02	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	62.000.000
	Total de la 7ème partie	68.815.000
	Total du titre III	2.094.886.000
	Total du title III	2.074.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.500.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	25.000.000
	Total de la 3ème partie	26.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	82.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	3.800.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	34.905.000
44-13	Administration centrale — Contribution au Ballet national	14.475.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	6.300.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	10.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	18.000.000
	Total de la 4ème partie	169.480.000
	Total du titre IV	195.980.000
	Total de la sous-section I	2.290.866.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	127.423.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	95.623.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.742.000
	Total de la 1ère partie	259.788.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	9.879.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	225.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	52.415.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	4.280.000
	Total de la 3ème partie	66.799.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.846.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.446.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.673.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	13.310.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	480.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.240.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	216.000
	Total de la 4ème partie	38.211.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.851.000
	Total de la 5ème partie	4.851.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	2.014.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	16.000.000
	Total de la 7ème partie	18.014.000
	Total du titre III	387.663.000
	Total de la sous-section II	387.663.000
	Total de la section I	2.678.529.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	2.678.529.000

Décret exécutif n° 05-52 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent quatre vingt et un millions cent un mille dinars (681.101.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la communication

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	41.722.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31.878.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.576.000
	Total de la 1ère partie	79.176.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	4.200.000
	Total de la 2ème partie	4.230.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	17.296.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.639.000
	Total de la 3ème partie	21.475.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	140.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.350.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.000.000
33-01		
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	670.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	3.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	4.000.000
37-06	Administration centrale — Action exceptionnelle d'information	2.500.000
	Total de la 7ème partie	14.170.000
	Total du titre III	139.401.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Education éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	700.000
	Total de la 3ème partie	700.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I)	13.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location d'un répéteur pour diffusion du programme de télévision par satellite, abonnement et	
	droits de diffusion à arabe Sat 3A	523.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	5.000.000
	Total de la 4ème partie;;	541.000.000
	Total du titre IV	541.700.000
	Total de la sous-section I	681.101.000
	Total de la section I	681.101.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	681.101.000

Décret exécutif n° 05-53 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent soixante dix sept millions trois cent vingt mille dinars (477.320.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	34.226.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	29.376.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.568.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.030.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	14.946.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.275.000
	Total de la 3ème partie	18.261.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	942.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.012.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.073.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-06	Administration centrale — Impression de dépliants et de brochures à caractère artisanal	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.552.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	25.849.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	871.000
	Total de la 5ème partie	871.000
	6ème Partie	071.000
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	77.391.000
	Total de la 6ème partie	77.391.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	579.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises	8.781.000
	Total de la 7ème partie	17.360.000
	Total du titre III	206.902.000
	Total du duc III	200.702.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.400.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	6.750.000
	Total de la 3ème partie	8.150.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	100.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	8.500.000
44-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement de l'unité de gestion du programme (U.G.P)MEDA-Appui au développement des PME-PMI en Algérie	50.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	40.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	15.000.000
	Total de la 4ème partie	113.600.000
	Total du titre IV	121.750.000
	Total de la sous-section I	328.652.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	50.407.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	32.764.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.182.000
	Total de la 1ère partie	93.353.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	THE MICHIGING
	Corporels	Mémoire Mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	2.400.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	Mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	19.545.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	647.000
	Total de la 3ème partie	22.592.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	6.719.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	594.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.567.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.073.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	269.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.326.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	808.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	258.000
	Total de la 4ème partie	29.614.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.352.000
	Total de la 5ème partie	2.352.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	757.000
	Total de la 7ème partie	757.000
	Total du titre III	148.668.000
	Total de la sous-section II	148.668.000
	Total de la section I	477.320.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	477.320.000

Décret exécutif n° 05-54 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante dix huit milliards trois cent quatre vingt et un millions trois cent quatre vingt mille dinars (78.381.380.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

	1		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	92.000.000	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	75.114.000	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.347.000	
	Total de la 1ère partie	171.461.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	636.000	
	Total de la 2ème partie	636.000	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	75.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	41.238.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.956.000
	Total de la 3ème partie	50.069.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.352.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.123.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.377.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.959.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	72.536.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.519.000
33-01		
	Total de la 5ème partie	6.519.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	36.700.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé	38.300.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire	48.500.000
36-05	Subventions aux universités	33.798.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	3.600.000.000
36-07	Subventions aux instituts nationaux d'enseignement supérieur	336.000.000
36-08	Subventions aux instituts et grandes écoles	1.663.000.000
36-09	Subventions aux écoles normales supérieures	765.000.000
	Total de la 6ème partie	76.948.800.000

Nos DES	LIDELLE	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses  Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-01 37-02	Administration centrale — Conferences et semmares.  Administration centrale — Versement forfaitaire	7.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfattante	1.671.000
37-03	Administration centrale — Frais d'évaluation des projets de recherche	3.395.000 3.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes	
	universitaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	25.066.000
	Total du titre III	77.275.087.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Contribution à l'agence africaine de biotechnologie	15.000.000
	Total de la 2ème partie	15.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	1.300.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	10.500.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	17.000.000
	Total de la 3ème partie	28.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	40.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	53.352.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	83.050.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	50.437.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	49.993.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRSTAPC)	57.053.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	40.000.000
44-08	Centre d'observation et de prospective économique	30.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	233.159.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	129.371.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	226.466.000
44-14	Centre de recherche de soudage et de contrôle (C.R.S.C)	69.612.000
	Total de la 4ème partie	1.062.493.000
	Total du titre IV	1.106.293.000
	Total de la sous-section I	78.381.380.000
	Total de la section I	78.381.380.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	78.381.380.000

Décret exécutif n° 05-55 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard soixante dix sept millions soixante cinq mille dinars (1.077.065.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	59.615.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	51.830.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	7.960.000
	Total de la 1ère partie	119.405.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	1.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	26.190.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.208.000
	Total de la 3ème partie	30.698.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.185.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.552.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	180.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.443.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	57.870.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.100.000
33-01		-
	Total de la 5ème partie	12.100.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	104.515.000
36-02	Subvention à l'école nationale des P.T.T. d'Alger	64.805.000
36-03	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Tlemcen	12.870.000
36-04	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Constantine	11.880.000
36-05	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Ouargla	23.760.000
36-06	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Sétif	12.870.000
	Total de la 6ème partie	230.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-01 37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.015.000
37-02 37-03	Administration centrale — Protection des sites stratégiques	4.400.000
3, 03		7.915.000
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	459.988.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	1.800.000
	Total de la 3ème partie	1.800.000
	Total du titre IV	1.800.000
	Total de la sous-section I	461.788.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	235.818.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	170.694.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	17 000 000
	et accessoires de salaires	17.909.000
	Total de la 1ère partie	424.421.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	11 000 000
	Corporels	11.000.000 11.500.000
	Total de la 2ème partie	11.300.000
	3ème Partie	
22.11	Personnel — Charges sociales	22 000 000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	95.531.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales  Total de la 3ème partie	8.300.000 126.831.000
	_	120.831.000
	4ème Partie	
34-11	Matériel et fonctionnement des services	8.000.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	4.160.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Materiel et mobilier	6.240.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Pourmures	18.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges affices	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	45.360.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	3.465.000
	Total de la 5ème partie	3.465.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.700.000
	Total de la 7ème partie	3.700.000
	Total du titre III	615.277.000
	Total de la sous-section II	615.277.000
	Total de la section I	1.077.065.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	1.077.065.000

Décret exécutif n° 05-56 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit milliards sept cent quatre vingt treize millions cinq cent cinquante deux mille dinars (8.793.552.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	81.774.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	57.024.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.952.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	24.473.000
	Total de la 1ère partie	167.223.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	110.000
	Total de la 2ème partie	110.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.742.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.770.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	
33-04		3.690.000
	Total de la 3ème partie	42.202.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	31.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.144.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.432.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	398.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel	
	de jeunesse et des sports	25.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.080.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	14.660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.250.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	93.951.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.764.000
33 01		1.564.000
	Total de la 5ème partie	1.564.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (I.N.F.S.) de sports et de jeunesse	413.700.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	85.120.000
36-14	Subvention au centre national d'information de la jeunesse et des	03.120.000
	sports	29.940.000
36-21	Subventions aux centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ)	452.830.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.)	338.240.000
36-51	Subvention au centre national des organes et structures d'animation et d'organisation du sport (CNOSAOS)	129.640.000
	Total de la 6ème partie	1.449.470.000
	P	1.777.470.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.160.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.258.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	5.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	30.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	28.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports.	8.000.000
	Total de la 7ème partie	74.418.000
	Total du titre III	1.828.938.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	3.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	892.480.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	60.000.000
	Total de la 3ème partie	957.480.000
	Total du titre IV	957.480.000
	Total de la sous-section I	2.786.418.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	2.379.184.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.940.400.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.440.000
	Total de la 1ère partie	4.380.024.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail	390.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	5.940.000
	Total de la 2ème partie	6.330.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	212.538.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.055.596.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	104.249.000
	Total de la 3ème partie	1.372.383.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	45.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.240.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.640.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.723.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.500.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sports et de jeunesse	30.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	132.523.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	17.710.000
	Total de la 5ème partie	17.710.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des adhérents	3.500.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	39.664.000
	Total de la 7ème partie	43.164.000
	Total du titre III	5.952.134.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	50.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	5.000.000
	Total de la 3ème partie	55.000.000
	Total du titre IV	55.000.000
	Total de la sous-section II	6.007.134.000
	Total de la section I	8.793.552.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	8.793.552.000

Décret exécutif n° 05-57 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards quatre cent deux millions huit cent cinquante cinq mille dinars (16.402.855.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
ſ	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	55.836.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	51.707.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.730.000
	Total de la 1ère partie	110.273.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	47.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.163.000
	Total de la 2ème partie	1.210.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.273.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2000.000
	Total de la 3ème partie	30.073.000
	·	30.073.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.122.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.427.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.625.000
34-05	Administration centrale — Habillement	139.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.890.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	43.973.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.638.000
	Total de la 5ème partie	1.638.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de formation professionnelle (I.N.F.P.)	76.723.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	420.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage	
36-05	(C.F.P.A.)	11.776.982.000 2.716.000.000
36-06	(INSFP)  Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle	55.493.000
	Total de la 6ème partie	15.045.198.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	923.000
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	3.023.000
	Total du titre III	15.235.388.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
01	formation.	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	4.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	16.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement du projet de l'unité d'appui pour la mise à niveau du système de formation professionnelle en Algérie	
	Total de la 4ème partie	349.847.000
	Total du titre IV	351.147.000
	Total de la sous-section I	15.586.535.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	297.198.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	256.608.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.823.000
	Total de la 1ère partie	573.629.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	57.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	37.000
	corporels	890.000
	Total de la 2ème partie	947.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	31.350.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	130.144.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	10.500.000
	Total de la 3ème partie	171.994.000
		171.551.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.475.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.309.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	6.696.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	862.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.179.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	260.000
	Total de la 4ème partie	62.181.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.573.000
	Total de la 5ème partie	2.573.000
	7ème Partie	2.5 / 5.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.996.000
	Total de la 7ème partie	4.996.000
	Total du titre III	816.320.000
	Total de la sous-section II	816.320.000
	Total de la section I	16.402.855.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	16.402.855.000

Décret exécutif n° 05-58 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards six cent quatre vingt neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille dinars (4.689.999.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Rémunérations principales	69.718.000 54.380.000
31-81 31-82	accessoires de salaires	6.215.000 195.000
	diverses	52.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels  Total de la 2ème partie	315.000 315.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.400.000 200.000 29.221.000 2.781.000
	Total de la 3ème partie	36.602.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.690.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.863.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.282.000
34-05	Administration centrale — Habillement	213.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.712.000
34-92	Administration centrale — Loyers	501.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	49.271.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.620.000
	Total de la 5ème partie	4.620.000
		4.020.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.131.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
	Total de la 7ème partie	5.131.000
	Total du titre III	226.499.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	-	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	1.000.000
44-03	Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique	196.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	35.760.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	38.640.000
	Total de la 4ème partie	
	Total du titre IV	75.596.000
		88.596.000
	Total de la sous-section I	315.095.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	818.359.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	433.239.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.032.000
	Total de la 1ère partie	1.287.630.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	1.302.000
	Total de la 2ème partie	1.542.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	81.900.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	294.125.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	26.984.000
	Total de la 3ème partie	403.839.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	10.390.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	8.819.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures  Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges	7.295.000
24.15	annexes  Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	17.136.000
34-15 34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	2.602.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	17.924.000 4.673.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais	4.073.000
J <del>4</del> -70	judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	352.000
	Total de la 4ème partie	69.191.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	8.742.000
	Total de la 5ème partie	8.742.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	11.390.000
	Total de la 7ème partie	11.390.000
	Total du titre III	1.782.334.000
	Total de la sous-section II	1.782.334.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales	1.162.853.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	606.543.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	105.063.000
	Total de la 1ère partie	1.874.459.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	210.000
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	1.654.000
	Total de la 2ème partie	1.864.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial	130.300.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	415.808.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	42.641.000
1	Total de la 3ème partie	589.287.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	14.520.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	11.254.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	7.910.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes	19.580.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement	2.262.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile	
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers	35.339.000 9.573.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.373.000 72.000
	Total de la 4ème partie	100.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	10.349.000
	Total de la 5ème partie	10.349.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Versement forfaitaire	16.101.000
	Total de la 7ème partie	16.101.000
	Total du titre III	2.592.570.000
	Total de la sous-section III	2.592.570.000
	Total de la section I	4.689.999.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	4.689.999.000

Décret exécutif n° 05-59 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'industrie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent cinquante deux millions quatre cent trente six mille dinars (352.436.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre de l'industrie

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	87.842.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	59.796.000
	accessoires de salaires	8.044.000
	Total de la 1ère partie	155.682.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.020.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	54.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.700.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.060.000
	Total de la 3ème partie	42.214.000
		<u> </u>

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.175.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.069.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.765.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.025.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.430.000
34-92	Administration centrale — Loyers	492.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.266.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	78.804.000
	Total de la 6ème partie	78.804.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-01 37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.350.000
37-02 37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
37-03	Total de la 7ème partie	6.850.000
	Total du titre III	327.836.000
	TITRE IV	22710001000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation.	600.000
	Total de la 3ème partie	600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R.)	24.000.000
	Total de la 4ème partie	24.000.000
	Total du titre IV	24.600.000
	Total de la sous-section I	352.436.000
	Total de la section I	352.436.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie	352.436.000

Décret exécutif n° 05-60 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt et un milliards trois cent trente sept millions sept cent quarante et un mille dinars (21.337.741.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre du travail et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	51.503.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.995.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.504.000
	Total de la 1ère partie	96.002.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	600.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.970.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	21.032.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.200.000
	Total de la 3ème partie	26.302.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	603.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.536.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.603.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.823.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.965.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.554.000
	Total de la 5ème partie	4.554.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	814.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	500.000
37-08	Frais d'organisation du congrès arabe du travail	30.000.000
-	Total de la 7ème partie	34.314.000
	Total du titre III	198.737.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
	formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère	
	syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	20.430.000.000
	Total de la 6ème partie	20.465.640.000
	Total du titre IV	20.469.640.000
	Total de la sous-section I	20.668.377.000
	Total de la section I	20.668.377.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	11.682.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	8.828.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	543.000
	Total de la 1ère partie	21.053.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	580.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	4.820.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	500.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	1.476.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	229.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	631.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	411.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	248.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires— Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	3.065.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des	
22 21	immeubles	126.000
	Total de la 5ème partie	126.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	750.000
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	187.000
	Total de la 7ème partie	937.000
	Total du titre III	31.681.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	37.681.000
	1044 40 14 0040 500101 11111111111111111	37.081.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	245.530.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	188.892.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	18.754.000
	Total de la 1ère partie	453.176.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	900.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	<u></u>
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	29.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	102.089.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	8.500.000
	Total de la 3ème partie	140.989.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	7.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et	1 425 000
34-13	mobilier	1.435.000 5.267.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures  Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes.	8.255.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	500.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	4.050.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.315.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	30.462.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	2.203.000
	Total de la 5ème partie	2.203.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	3.953.000
	Total de la 7ème partie	3.953.000
	Total du titre III.	631.683.000
	Total de la sous-section II.	631.683.000
	Total de la section II	669.364.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale	21.337.741.000

Décret exécutif n° 05-61 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente six milliards huit cent dix huit millions neuf cent soixante cinq mille dinars (36.818.965.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'emploi et de la solidarité nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	50.391.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	50.136.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
	Total de la 1ère partie	4.616.000
	•	105.143.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.126.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	23.624.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.047.000
	Total de la 3ème partie	26.827.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.050.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.496.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.076.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.116.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.295.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
- 1	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.901.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1 456 000
55-01		1.456.000
	Total de la 5ème partie	1.456.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre d'accueil pour les femmes victimes de violences et en situation de détresse	14.040.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	47.834.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	28.736.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	48.934.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	4.055.740.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM)	282.887.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	50.552.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	24.377.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	24.243.000
	Total de la 6ème partie	4.577.343.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.250.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	915.000
37-02	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	4.000.000 4.000.000
51 05	Total de la 7ème partie	10.165.000
	Total du titre III	4.752.865.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-04	Emplois d'attente — Contrats de pré-emploi (C.P.E.)	2.810.000.000
44-05	Emplois d'attente — Emplois saisonniers d'intérêt local (E.S.I.L.)	1.500.000.000
	Total de la 4ème partie	4.310.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	207.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap	
46-04	auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	46.000.000
46-05	sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.)	87.000.000
	(ADS)	20.400.000.000
	Total de la 6ème partie	20.740.812.000
	Total du titre IV	25.051.612.000
	Total de la sous-section I	29.804.477.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	254.901.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	195.998.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
31 13	et accessoires de salaires.	11.300.000
	Total de la 1ère partie	462.199.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	270.000
	Total de la 2ème partie	357.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	20.112.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	958.711.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.930.000
	Total de la 3ème partie	985.753.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	4.805.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.307.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	4.114.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	7.986.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	622.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.240.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	609.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	24.923.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.044.000
	Total de la 5ème partie	2.044.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.103.000
	Total de la 7ème partie	4.103.000
	Total du titre III	1.479.379.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	167.459.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux	
	handicapés à 100%	5.000.000.000
	Total de la 6ème partie	5.167.459.000
	Total du titre IV	5.167.459.000
	Total de la sous-section II	6.646.838.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales	158.011.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	88.110.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.898.000
	Total de la 1ère partie	262.019.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
33-21	Personnel — Charges sociales	16.612.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	57.839.000
5.21	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	5.017.000
	Total de la 3ème partie	79.468.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	5.980.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3.214.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	3.750.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	3.630.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	422000
34-92	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.240.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	125.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	20.473.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	3.150.000
	Total de la 5ème partie	3.150.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire	2.240.000
	Total de la 7ème partie	2.240.000
	Total du titre III	367.650.000
	Total de la sous-section III	367.650.000
	Total de la section I	36.818.965.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	36.818.965.000

Décret exécutif n° 05-62 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	30.617.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	28.621.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.200.000
	Total de la 1ère partie	62.438.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.993.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	13.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	667.000
	Total de la 3ème partie	15.920.000
	•	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.993.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.727.000
34-05	Administration centrale — Habillement	135.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.620.000
34-92	Administration centrale — Loyers	960.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.445.000
	Shara Dawia	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.747.000
	Total de la 5ème partie	1.747.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	450.000
	Total de la 7ème partie	2.450.000
	Total du titre III	99.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	100.000.000
	Total de la section I	100.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	100.000.000

Décret exécutif n° 05-63 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent soixante quinze millions sept cent vingt huit mille dinars (675.728.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	48.500.000
31-02 31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.989.000 7.363.000
	Total de la 1ère partie	91.852.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.728.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	19.855.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	23.083.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.680.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.616.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.875.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.248.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.429.000
	Total de la Tenie parte	37.429.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2 201 000
33-01		2.291.000
	Total de la 5ème partie	2.291.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	104.967.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	30.706.000
36-82	Subvention au centre national d'études et de documentation pour la pêche et l'aquaculture (CNDPA)	32.835.000
	Total de la 6ème partie	168.508.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	769.000
	Total de la 7ème partie	3.269.000
	Total du titre III	326.432.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	<b>-</b> 205
	Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.500.000
44-24	Administration centrale — Foires et expositions	2.000.000
	Total de la 4ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	8.500.000
	Total de la sous-section I	334.932.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	150 000 000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	150.808.000 65.361.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	37.293.000
	Total de la 1ère partie	253.462.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	22.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	22.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.594.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	50.800.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	1.150.000
	Total de la 3ème partie	57.544.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.820.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.758.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	6.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	230.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.835.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	923.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	25.376.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.425.000
	Total de la 5ème partie	2.425.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	1.967.000
	Total de la 7ème partie	1.967.000
	Total du titre III	340.796.000
	Total de la sous-section II	340.796.000
	Total de la section I	675.728.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	675.728.000

Décret exécutif n° 05-64 du 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent quarante deux millions six cent quatre vingt quatorze mille dinars (742.694.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2005, au ministre du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 26 janvier 2005.

Ahmed OUYAHIA.

### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005 au ministre du tourisme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	41.497.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	36.630.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.078.000
	Total de la 1ère partie	83.205.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	285.000
	Total de la 2ème partie	315.000

33-01   Administration centrale — Prestations à caractère familial	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-01   Administration centrale — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
33-02   Administration centrale — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-03   Administration centrale — Sécurité sociale	33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.696.000
Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
Total de la 3ème partie	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	18.360.000
Administration centrale — Remboursement de frais	33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.925.000
Administration centrale — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	21.991.000
34-01   Administration centrale — Remboursement de frais		4ème Partie	
Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
Administration centrale — Matériel et mobilier	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23 000 000
34-03   Administration centrale — Fournitures	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-04   Administration centrale — Charges annexes	34-03	Administration centrale — Fournitures	
Administration centrale — Habillement	34-04	Administration centrale — Charges annexes	
Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	34-05	Administration centrale — Habillement	
Administration centrale — Parc automobile	34-07	=	
Administration centrale — Loyers	34-90		4.062.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat		Administration centrale — Loyers	750.000
Sème Partie   Travaux d'entretien		y 1	10.000
Travaux d'entretien  Administration centrale — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	47.680.000
Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
6ème Partie  Subventions de fonctionnement  36-01 Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.581.000
Subventions de fonctionnement  Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)		Total de la 5ème partie	2.581.000
Subventions de fonctionnement  Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)		6ème Partie	
(O.N.T.)			
Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	36-01		109.296.000
Administration centrale — Subvention à l'institut national des techniques hôtelières et touristiques	36-02	<u> </u>	
Administration centrale — Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	36-03	<u> </u>	
	36-04	Administration centrale — Subvention au centre d'hôtellerie et de	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	566.000
	Total de la 7ème partie	1.566.000
	Total du titre III	392.246.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.013.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	3.125.000
	Total de la 3ème partie	6.138.000
	Total du titre IV	6.138.000
	Total de la sous-section I	398.384.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	103.223.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	94.882.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	28.817.000
	Total de la 1ère partie	226.922.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.128.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	320.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	46.555.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	3.979.000
	Total de la 3ème partie	55.982.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	11.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.103.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.551.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.602.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	55.156.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.368.000
	Total de la 5ème partie	4.368.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	1.882.000
	Total de la 7ème partie	1.882.000
	Total du titre III	344.310.000
	Total de la sous-section II	344.310.000
	Total de la section I	742.694.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme	742.694.000